



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-101597>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 24-101597

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-30529

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Nîmes (30)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21300189400012

Ville : Nîmes Cedex 9

Code postal : 30947

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 30

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de piétonnisation des abords de la Porte de France et du Palais des Congrès

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux de piétonnisation à exécuter aux abords de la rue Porte de France et du Palais des Congrès (en cours de construction). L'aménagement est constitué de 9 secteurs : - Zone 1 : Rue porte de France Nord - Zone 2 : Rue Jean Reboul, Sainte-Ursule, Saint-François - Zone 3 : Rue Porte de France Bat A - Zone 4 : Rue Ducros Bat A - Zone 5 : Rue Ducros Bat B - Zone 6 : Place Montcalm - Zone 7 : Rue Hôtel Dieu - Zone 8 : Place Sud Palais des Congrès - Zone 9 : Rue Jean Reboul (secteur Palais des Congrès) Dans le cadre de cette consultation, la ville de Nîmes agit en tant que pouvoir adjudicateur. Les prestations, objets de la consultation, sont réparties en lot séparés de la manière suivante : - Lot n°1 : Travaux préparatoires - Terrassement - Voirie réseaux divers -- Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées/livrées. - Lot n°2 : Revêtement pierre -- Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées/livrées. - Lot n°3 : Revêtement béton-- Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées/livrées. - Lot n°4 : Eclairage public et mobilier technique - Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées

/livrées. - Lot n°5 : Mobilier urbain - Serrurerie -- Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées/livrées. - Lot n°6 : Aménagements paysagers -- Les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées/livrées. Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. L'exécution des travaux n'est pas fractionnée en tranche, ni en phase.

Critères d'attribution : Valeur Technique : 60 % Prix : 40 %

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot 1 : En application des critères de sélection des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société EUROVIA (N° SIRET 428 613 525 00040) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au sens de l'article R. 2152-7 du Code de la Commande Publique. Le marché est conclu pour un montant de 650 000.00 EUR HT, soit 780 000.00 EUR TTC sur la durée totale du marché. Lot 2 : En application des critères de sélection des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société DE FILIPPIS (N° SIRET 612 029 298 00066) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au sens de l'article R. 2152-7 du Code de la Commande Publique. Le marché est conclu pour un montant de 504 013.40EUR HT, soit 604 816.08 EUR TTC sur la durée totale du marché. Lot 3 : En application des critères de sélection des offres, il est proposé de retenir l'offre du groupement de sociétés SOLS MEDITERRANEE (N° SIRET 445 085 699 00020) et MIGMA (N° SIRET 433 351 889 00012) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au sens de l'article R. 2152-7 du Code de la Commande Publique. Le marché est conclu pour un montant de 256 637.70 EUR HT, soit 307 965.24 EUR TTC sur la durée totale du marché. Lot 4 : En application des critères de sélection des offres, il est proposé de retenir l'offre de base de la société BOUYGUES ENERGIES SERVICES (N° SIRET 775 664 873 01598) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au sens de l'article R. 2152-7 du Code de la Commande Publique. Le marché est conclu pour un montant de 51 301.00 EUR HT soit 61 561.20EUR TTC sur la durée totale du marché. Lot 5 : En application des critères de sélection des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société URBAN NT (N° SIRET 417 731 262 00016) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au sens de l'article R. 2152-7 du Code de la Commande Publique. Le marché est conclu pour un montant de 148 097.00 EUR HT, soit 177 716.40 EUR TTC sur la durée totale du marché. Lot 6 : En application des critères de sélection des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société GRC PAYSAGES (N° SIRET 499 548 980 00030) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au sens de l'article R. 2152-7 du Code de la Commande Publique. Le marché est conclu pour un montant de 29 996.49 EUR HT, soit 35 995.79EUR TTC sur la durée totale du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/09/2024